

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2007)
Heft: 211-212

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN BREF



ARGOVIE

- Un détenu qui avait été arrêté trois jours auparavant s'est pendu avec un drap dans sa cellule, à la prison de district d'Aarau. Ce Turc de 36 ans qui habitait le canton de Zurich avant son arrestation était accusé de « délits graves ».
- Un infirmier ayant en 2003 tiré plusieurs coups de feu sur un couple de médecins pour se venger de son renvoi d'une clinique devra purger une peine de 12 ans de réclusion. Le Tribunal cantonal d'Aarau a confirmé le verdict prononcé en première instance.



BERNE

- Le Grand Conseil bernois a nettement approuvé le projet de police unique. Les 34 polices municipales actuelles devraient être incorporées à la police cantonale entre 2008 et 2011. Les villes sont réticentes, particulièrement celle de Berne.
- Quatre ans après le début des travaux, le tunnel de Moutier, sur l'autoroute A16, a été percé. Long de 1,2 kilomètre, cet ouvrage sur la Transjurane sera mis en service en automne 2011.
- Le canton de Berne entend bannir le suisse allemand de toutes les disciplines enseignées à l'école obligatoire et cela dès la rentrée prochaine. Les enseignants devront même employer le bon allemand lors des leçons de gymnastique.
- L'alcool ne sera pas interdit à l'extérieur du Stade de Suisse à Berne durant l'Euro 08. Le Grand Conseil a refusé hier par 98 voix contre 46 un postulat en ce sens. Les députés estiment que cette mesure n'est ni appropriée ni applicable. En revanche,

le gouvernement veut prendre des mesures pour que l'Euro 08 ne se traduise pas dans le canton par une hausse de la prostitution forcée. Sa stratégie contre la traite des êtres humains devrait reposer sur une sensibilisation du public, comme ce fut le déjà cas lors de la Coupe du monde 2006 en Allemagne.



BÂLE-VILLE

• La terre a de nouveau tremblé à Bâle. La secousse a atteint une magnitude de 3,1 sur l'échelle de Richter. C'est la deuxième réplique consécutive au séisme provoqué par des travaux liés à un projet de centrale géothermique dans la région. Le phénomène est lié à l'injection d'eau dans le sol, selon le service sismologique. C'est la première fois qu'une centrale commerciale utilise la méthode « Hot fractured rock » qui consiste à injecter de l'eau dans le sol où elle se réchauffe avant d'être pompée à la surface. La chaleur captée à 5 000 mètres de profondeur devrait fournir dès 2011 du chauffage à 2 700 ménages et de l'électricité à 10 000 ménages. Intitulé « Deep Heat Mining », le projet de première centrale géothermique de Suisse pourrait être remis en cause. Estimé à 80 millions de francs, ce projet pilote est unique au monde. De petites secousses n'avaient pas été exclues par les experts, mais jamais de cette magnitude.



Fribourg

- Quatre jeunes âgés de 13 à 15 ans ont essayé de séquestrer un éducateur dans un foyer à Villars-sur-Glâne. L'éducateur a toutefois réussi à se libérer. Les quatre pensionnaires ont été interpellés.
- Le vacherin fribourgeois a officiellement reçu son diplôme AOC au cours d'une cérémonie à Bulle dans

le cadre du Salon suisse des goûts et terroirs. Il est le huitième fromage suisse à obtenir son appellation d'origine contrôlée.



GENÈVE

- Le plan de mesures lancé fin mars dernier par le gouvernement genevois permettra de faire plus d'économies que prévu. D'abord estimé à 100 millions, le potentiel d'économies d'ici à 2009 se chiffre désormais à 160 millions de francs.
- Une grande conférence internationale sur la sécurité aura lieu à Genève à la fin de l'année. Co-organisée par les autorités cantonales, Palexpo et les sociétés genevoises Wisekey et MCI Group, cette conférence réunira des personnalités mondiales spécialisées dans les nouvelles menaces et les solutions technologiques qui visent à les prévenir, sous la houlette de l'ancien ambassadeur suisse Daniel Stauffacher.
- Genève va garder son PACS malgré l'entrée en vigueur le 1er janvier dernier de la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes de même sexe. Après Neuchâtel, le canton du bout du lac a décidé de faire coexister les deux institutions.



SAINT-GALL

- Un médecin saint-gallois a été inculpé d'homicide par négligence après la mort d'un détenu africain à la prison d'Alstätten (SG). Celui-ci était mort de déshydratation lors d'une grève de la faim.



GRISONS

- Un ouvrier a été mortellement blessé sur le chantier du tunnel de

► base du Gothard à Sedrun (GR). Âgé de 28 ans, le mineur s'est retrouvé coincé entre deux wagons remplis de pierres, a indiqué la société AlpTransit.

- Les Chemins de fer rhétiques (RhB) se sont mis d'accord avec les syndicats sur un plan social suite à l'annonce de la suppression de 145 postes de travail. La société pense qu'elle devra licencier environ 40 personnes d'ici 2008. Sans ces coupes, les pertes de la compagnie se cumuleraient à 101 millions de francs d'ici 2012.



JURA

- Trois personnes sont dans le collimateur du Ministère public du canton du Jura après l'importante affaire de braconnage découverte fin août dernier dans les Franches-Montagnes. Le garde-chasse auxiliaire et son frère figurent notamment parmi les suspects.
- Le gouvernement jurassien a basculé au centre-droit. Évincé en 2002, le Parti libéral-radical (PLR) y fait son retour aux dépens du Parti socialiste. L'exécutif compte désormais 2 PDC, 1 PS, 1 PLR et 1 PCSI.



LUCERNE

- Bonne nouvelle pour les employés du casino de Lucerne : leur employeur leur versera 2,4 millions de francs de pourboires encaissés entre 2002 et 2003. Le casino a accepté un jugement du Tribunal cantonal et a renoncé à faire appel.
- Lucerne, 4^e ville de Suisse ? Une étude recommande de faire de Lucerne la quatrième ville de Suisse. Avec la fusion de 7 communes ces dix prochaines années, la ville compterait 144 000 habitants, dépassant Berne et Lausanne. L'étude commandée par les autorités souligne que le but n'est pas juste d'agrandir la ville

mais de donner plus de poids à la région lucernoise. La ville réunirait les communes de Lucerne, Adligenswil, Ebikon, Emmen, Horw, Kriens et Littau. Ville et canton pensent que ces fusions renforceraient la place économique lucernoise et simplifieraient les structures administratives.



NEUCHÂTEL

- Deux canards colverts tirés lors de la chasse sur le lac de Neuchâtel étaient porteurs d'un virus inoffensif de la grippe aviaire. Les analyses ont révélé la présence d'un virus faiblement pathogène qui ne met en danger ni la volaille domestique ni la population.
- Dès la rentrée prochaine, les étudiants de neuvième année du canton de Neuchâtel pourront suivre une école de trois ans en langue allemande pour élèves francophones. Une classe d'une vingtaine d'élèves s'ouvrira en août prochain à l'École de commerce de Berne.
- Le Conseil général a accepté une demande de crédit de 7 millions de francs pour l'implantation de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères. L'expérience, menée dans le quartier des Beaux-Arts, sera étendue à l'ensemble du territoire communal. Le projet devrait générer une économie de 800 000 francs par an. Un îlotier vert sera engagé pour sensibiliser la population et les entreprises de Neuchâtel au tri des déchets.



SCHAFFHOUSE

- Le gouvernement schaffhousois veut attirer les entreprises dans le canton en baissant les impôts. Il a présenté un projet prévoyant de réduire leur charge fiscale de 24 % actuellement à 18 % au maximum à partir de 2008.



SCHWYZ

- Les Schwytzois ont refusé de supprimer les six districts du canton et de réformer l'organisation des communes.
- La REGA et le Club alpin suisse (CAS) ont sauvé un randonneur de 87 ans dans la région d'Oberiberg. Muni de skis, de peaux de phoque, d'un altimètre et d'une carte, il s'était malgré tout perdu en fin d'après-midi. Il s'est finalement retrouvé dans une gorge escarpée et dangereuse, d'où il a alerté les secours avec son téléphone portable alors que la nuit tombait. Après vingt minutes de recherches, l'alerte vieillard a été repéré par les secours dans une forêt. Il était indemne mais en état d'épuisement et d'hypothermie.



VALAIS

- La présidente de Mörel a été condamnée à huit mois de prison avec sursis dans l'affaire de l'affectation des dons touchés par sa commune après les intempéries de l'an 2000. Elle a été reconnue coupable d'abus de confiance et de plusieurs escroqueries par le Tribunal d'arrondissement du Haut-Valais. La question centrale du procès était de savoir si les élus municipaux ont détourné les 711 687 francs recueillis par le quotidien Aargauer Zeitung auprès de ses lecteurs. Cet argent était prévu pour la remise en état du réseau d'eau potable. Or la commune a utilisé ce montant pour financer la rénovation du centre scolaire régional qui n'avait pas été endommagé par les intempéries. Elle a également remboursé des dettes et procédé à des amortissements sur des investissements de travaux publics.

- Par 981 voix contre 448, les citoyens d'Ayer, Chandolin, Grimentz, Saint-Jean, Saint-Luc et Vissoie dans le val

d'Anniviers ont accepté de ne plus faire qu'une seule entité. La participation au scrutin s'est élevée à 87,61 %. Les services de sécurité et de voirie sont communs, l'école est centralisée et la promotion touristique se fait déjà sous la même bannière. La fusion sera effective au 1er janvier 2009. Avec une superficie de 24 307 hectares, Anniviers deviendra alors la troisième plus grande commune de Suisse après Bagnes (VS) et Davos (GR). Actuellement les six communes regroupent 2 262 habitants.



SOLEURE

- La fumée sera désormais interdite dans tous les établissements et bâtiments publics soleurois. Les votants, par 45 162 oui contre 35 240 non et une participation de 50 % ont admis le principe de l'interdiction puis, par 42 035 voix contre 33 537, donné leur préférence à la variante la plus sévère, celle qui comprend notamment l'interdiction de la fumée dans les cafés et restaurants.
- La commune de Wangen bei Olten a été déboutée dans sa requête de suspendre pendant cinq ans la demande de permis de construire d'un minaret. Le Tribunal administratif soleurois a jugé un tel moratoire inapproprié.



THURGOVIE

- Le gouvernement thurgovien souhaite que les chiens dangereux portent une muselière. Treize races, dont le doberman, l'american staffordshire terrier et les chiens de type pitbull, sont concernées, a-t-il indiqué dans un projet de loi. Les propriétaires qui le souhaitent pourront demander une dispense.
- La police thurgovienne a découvert qu'un automobiliste de 60 ans circulait depuis 32 ans sans permis. L'homme avait bien été jadis en pos-

session d'un permis d'apprentissage mais sans jamais réussir à passer l'examen de conduite.

- Le Grand Conseil thurgovien a refusé d'interdire la fumée dans les restaurants. Il a rejeté une motion socialiste en ce sens.



URI

- Le gouvernement uranais ne veut plus assurer un service de sécurité aussi important que lors de la dernière fête du 1er août sur le Grütli. Il exige des changements, propose de renoncer au discours et songe le cas échéant à interdire l'événement. Outre le déploiement de ses propres troupes, Uri a dû payer 210 000 francs pour l'engagement de policiers d'autres cantons.



VAUD

- Les employés de la ville de Lausanne bénéficient de nouveaux montants d'allocations familiales depuis le 1er janvier, alors que la votation fédérale du 26 septembre dernier prévoit que les employeurs ont jusqu'au 1er janvier 2009 pour se mettre en conformité avec la loi. En prenant deux ans d'avance sur le calendrier officiel, la ville va dépenser 1,3 million de francs de plus par an.
- Une vaste enquête de blanchiment d'argent vient de connaître son épilogue à Lausanne. Quelque 3,4 millions de francs provenant d'un trafic de cocaïne d'origine colombienne à destination des États-Unis ont été confisqués pour le compte du canton de Vaud. Les dealers avaient déposé une partie du produit de la vente de la drogue sur plusieurs comptes ouverts auprès d'un établissement bancaire de Lausanne, a indiqué le juge d'instruction cantonal Jacques Antenen. Le dernier volet de l'enquête vaudoise peut encore faire l'objet d'un recours, a-t-il précisé. Les

investigations avaient démarré en 1994 à la suite d'une demande d'entraide des autorités américaines.



ZOUG

- La police a arrêté un automobiliste qui roulait à 200 km/h sur l'autoroute A4 entre Küssnacht et Rotkreuz. L'homme a expliqué qu'il était pressé car il devait aller chercher un ami à l'aéroport. Les agents lui ont retiré le permis.
- Zoug est le canton de Suisse qui rémunérait le mieux ses fonctionnaires en 2004. Avec 8 623 francs de salaire brut en moyenne, ce montant dépasse largement la moyenne suisse de 7 142 francs. Les fonctionnaires tessinois sont les plus mal lotis : ils n'ont touché en 2002 en moyenne que 6 429 francs.



ZURICH

- Le Grand Conseil zurichois a décidé de soutenir provisoirement une initiative visant à limiter les vols à l'aéroport de Zurich à 320 000 par an. 90 députés ont accepté le texte déposé par une soixantaine de communes.
- La Limmat a été vidée de 83 vélos, 33 caddies, 15 valises à roulettes et 23 panneaux de circulation en ville de Zurich. Le nettoyage de la rivière a été effectué par quelque 200 personnes dont des plongeurs et des pêcheurs.
- Après une phase pilote de trois ans, le canton de Zurich a décidé de légaliser la vidéosurveillance dans les bus et les trams. Les caméras ne seront pas installées partout, mais seulement sur les lignes et les stations à risque.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET